

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU LUNDI 3 JUILLET 2006

Présents : Fernand AFONSO, André ARNAUD, Bernard BAUDIN, Mathjis BEMBOM, Michel BOURGUET, Jean-François BRAONDO, Louis CAILLOL, Claude CARBONNELL, Juan CASTRO, Gérard COSTA, Gérard CUVILLIEZ, Gérard DE BAILLOU, Raoul DEGRIL, Dominique EPIARD, Yann FAUCHEUX, France FUENTES, André GAGLIO, Raymond GRELLAT, Jean-Pierre GOSTANIAN, Sylvianne GRAZZINI, Carmen HEUMANN, Jacqueline JAMALI, Marylène LAMBIASE, Marie-Pierre LIANDRAT, Jacques LOPEZ, Laure MARCHESCHI, Maurice MARSIGLIA, Roland OLIVIER, Cyrille PALLIANI, Yves PERRIN-TOININ, William PHILIPPOT, Jean-Claude PICAL, Michel RICARD, Teresa TIGRATO, Jacques VALAYER, Albert VALLAURI, Jean-Luc VENUZE, Guy VERHNES.

Excusés : Philippe BELTRANDO, Germain BERLATIER, Yves BOUCHERON, Roland BOURGLAN, Jean CALOU, Pierre CHIARA, Jean-Pierre COMMEIRAS, Paul DELBOSC, Jean-Paul DEMOUVEAUX, Benoît HANNART, Maurice KATSURAKIS, Jacques KLAR, Laurent LAIK, Jean-Claude PEPE, Jacques RIBERO.

Absents : Remy ADJIMAN, Mireille ARQUE, Jean-Philippe CALAF, Gilbert KRIEF, Edmond LAURENTI, Mireille MARIA, Jean-Marc MONTEIL, Robert ANDRE, Christophe SERRE, André VILLENEUVE, Annie VILLIARD.

I. Débat sur le rapport d'activités

PREAMBULE

Rappel des orientations lors de la plénière de rentrée

- **L'anticipation sur le calendrier des dossiers en cours ou à venir.**
- **La lisibilité de notre action**
- **Le suivi des dossiers en cours :**

-La validation du périmètre

-La LGV sud-est

-La réalisation du contrat de territoire

-La validation du SCOT

-Le plan local de l'habitat

-La collecte et le traitement des déchets

-Le plan de déplacement urbain

-Handicap et vie quotidienne sur le territoire communautaire

-La gestion de l'eau

- **Le maintien du dynamisme de notre Conseil**

Le rapport d'activité 2005 – 2006

Le plan de charge que nous nous étions fixé, grâce à l'implication de chacun et plus particulièrement des membres du bureau, a été tenu dans son ensemble.

- **L'anticipation sur le calendrier des dossiers en cours ou à venir.**

Même s'il est indéniable que nous avons encore des progrès à accomplir sur ce plan, la situation a été meilleure que pour les sessions précédentes. Il faut sans doute voir là, un effet de notre reconnaissance en tant que partenaire et interlocuteur.

- **La lisibilité de notre action**

La politique de communication, adoptée lors de notre plénière du mois de mai 2005 a été mise en œuvre dans son intégralité. Nous en sommes à la deuxième parution de notre lettre trimestrielle, trois rencontres publiques ont été organisées et nous avons été sollicités à plusieurs reprises par les médias locaux, presse ou TV- Web pour témoigner de notre engagement pour la réalisation du territoire, pour notre positionnement sur un sujet d'actualité ou tout simplement de notre fonctionnement.

- **Le suivi des dossiers en cours**

La validation du périmètre et La validation du SCOT

La collecte et le traitement des déchets

Le plan de déplacement urbain

Le plan local de l'habitat

Handicap et vie quotidienne sur le territoire communautaire

Les groupes de travail se sont emparés de ces dossiers et les ont étudiés pour pouvoir rendre des avis ou des contributions lors des enquêtes publiques auxquelles certaines questions devaient être soumises.

Certains sujets ont fait l'objet d'auto saisine, notamment la question de la prise en compte du handicap ou la validation du périmètre. À ces deux occasions, nous avons pu constater que notre Conseil de Développement pouvait être un interlocuteur reconnu, des autorités de l'état, puisque monsieur le Préfet des Bouches du Rhône nous a tenu régulièrement informé de la progression dans la procédure de validation du périmètre, d'une part, et, d'autre part, puisque nous avons été sollicité par un représentant de l'APF, suite à la première parution d'« Ensèn », pour appuyer la demande de l'application de la loi sur l'égalité des droits pour les personnes handicapées à l'échelle du territoire

- **Le maintien du dynamisme de notre Conseil**

Nous avons connu au mois de septembre 2005 un renouvellement important des membres de notre Conseil afin de pourvoir les sièges laissés vacants par nos collègues de Gardanne ou par ceux qui ne pouvaient plus pour diverses raisons, donner suite à leur engagement au sein du Conseil.

Parmi les nouveaux membres, plusieurs ont pris très rapidement des responsabilités au niveau du bureau, ce qui constitue un indicateur encourageant pour la continuité de notre travail.

Groupe 1 Contribution de Paul DELBOSC, Président du groupe de travail Aménagement de l'espace et environnement

1/ Objectifs et Réalisations pour le premier trimestre de l'année 2006 :

Le groupe avait déterminé en début d'année 2006, une priorité sur le thème de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Et ce compte tenu des éléments suivants :

- L'actualité départementale avec le plan départemental des déchets, le choix de MPM pour un incinérateur, le choix élaboré par GHB,
- Les difficultés financières de la communauté de l'Etoile Mer lançon pour gérer les déchets au quotidien,
- Notre intérêt pour ce sujet dans le cadre d'une réflexion citoyenne sur le développement durable,
- Et le vote en faveur du choix tri-compostage-méthanisation en assemblée plénière.

Dans le cadre de cette réflexion, le bureau nous a demandé d'organiser en compagnie du groupe N°5 une méthode de communication vers les associations de notre territoire.

Notre travail s'est orienté en 2 parties :

- un approfondissement du sujet grâce à l'intervention d'un technicien de GHB afin d'établir des supports de communication,
- l'organisation des invitations vers les associations pour faire débat sur ce sujet,

Les panneaux, au nombre de 7, élaborés nous avons organisé 3 réunions afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Ces réunions se sont déroulées dans un esprit participatif et studieux, et nous permettent de pouvoir synthétiser de la manière suivante :

- Un grand axe concerne le besoin de re-communiqué sur ce thème, notamment sur la manière de trier dans les points d'apports volontaires. Sans aller vers le déficit de communication, il apparaît nécessaire de faire des « piqûres de rappel »,
- Dans l'ensemble les enjeux ont été perçus, compris et acceptés.

2/ Objectifs pour le deuxième trimestre de l'année 2006 :

Afin de poursuivre nos travaux engagés sur le thème de l'environnement, il paraît nécessaire de questionner les participants à ce groupe afin de connaître leur avis sur le ou les thèmes à aborder à la rentrée de septembre 2006. Notamment parmi les thèmes suivants

- Quelle impulsion une collectivité peut-elle avoir pour favoriser et développer le transport individuel propre (automobile à énergie « verte », achat de véhicule servant de vitrine intercommunautaire),
- Comment communiquer vers les citoyens sur des sujets environnementaux cruciaux (par exemple l'eau, réserve et consommation).

Groupe 2 Contribution de J-Claude PÈPE, Président du groupe de travail

Au cours de l'année 2006 le groupe N°2: organisation et évolution des services publics, a concentré l'essentiel de ses réflexions sur deux points :

L'élaboration du cahier des charges pour le renouvellement du marché des transports publics pour le territoire l'examen des dispositions du PDU (plan de déplacement urbain).

Ce travail l'a amené à formuler des observations sur l'ensemble des 12 priorités prévues par le plan.

En amont de l'examen détaillé des différents points, le groupe a souhaité mettre en valeur la priorité (numérotée 12 au projet de PDU) qui a pour objectif de sensibiliser, d'informer et d'éduquer nos concitoyens en replaçant le PDU dans le cadre du développement durable.

Toutes les observations de fond et de forme ont été actées par le bureau et jointes au dossier soumis à l'enquête publique.

Aujourd'hui, le conseil, via le groupe 2, entend poursuivre son action en participant activement au suivi de la mise en oeuvre de ce plan

Il semble à la lumière du peu d'observations portées sur le registre d'enquête, que dans ce domaine, comme dans d'autres, un effort de sensibilisation et d'information s'impose pour sensibiliser le plus grand nombre: Il y a encore du pain sur la planche pour tous !

Groupe 3 Contribution de Michel RICARD, Président du groupe de travail **« Développement économique emploi »**

DEPUIS SA CRÉATION

Les thèmes traités depuis la création de notre groupe sont les suivants :

- La place de l'AGRICULTURE PLURI-URBAINE dans le territoire
- Développement et mutualisation du FISAC pour le maintien et le développement du commerce de proximité et de l'artisanat dans les centres urbains
- Reclassification des zones d'activité existantes
- Développement des ME TIERS DE L'ARGILE
- Gestion maîtrisée de l'espace en matière foncière

Pour de plus amples détails, voir P.V. du 20.10.2005

AU COURS DE CETTE ANNÉE

Etude de l'adéquation entre, d'une part les offres d'emploi non satisfaites et demandeurs d'emploi en recherche de travail

Voir article dans « ENSEN »

PROJET POUR L'ANNÉE À VENIR

Etudier l'impact du développement du tourisme sur l'activité économique et l'emploi sur notre territoire.

Où tout autre sujet à nous proposer

Groupe 4 Contribution de William PHILIPPOT et Claude CARBONELL, **Président et président par intérim du groupe de travail**

Le groupe développement et valorisation de la vie sociale et du cadre de vie a été contacté par le correspondant local de l'association des paralysés de France. Ce dernier a souhaité nous sensibiliser sur la loi du 11 février 2005 et les principaux articles qui la composent.

Notamment celui portant référence L2143-3 mentionne l'obligation qui est faite aux communes de plus de 5000 habitants de se doter d'une « commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées ». Il mentionne aussi que lorsque la compétence en matière de transport et d'aménagement est exercée au sein d'un EPCI, cette obligation est transférée au sein de cet établissement.

Le groupe de travail a donc décidé :

- De proposer au conseil de développement d'adresser aux présidents de GHB et de la communauté de commune Etoile-Merlançon, un courrier les sensibilisant sur cet article de loi. (Ce courrier sera soumis à approbation lors de (la séance plénière du 3 juillet 2006),
- D'élaborer en concertation avec les acteurs privés et publics concernés et notamment les associations un document de propositions concernant la relation intercommunalité et handicapés.

Le 25 Avril Une première réunion du groupe a fixé la trame du travail. Le 7 juin une rencontre du groupe a eu lieu avec le représentant de l'association des paralysés de France et 2 responsables du CAT de la Gauthière a permis d'avancer dans la construction du dossier sur les chapitres déplacements et logement. (Mais aussi de déboucher sur une rencontre CAT Gauthière et services de GHB au sujet d'un problème d'enclavement du centre en matière de transport en commun.)

Le groupe se donne jusqu'à la fin de l'automne pour remettre ses propositions aux présidents de GHB et de l'Etoile.

Groupe 5 Contribution de Cyril PALLIANI, président par intérim du groupe de travail

« Dynamisation du débat citoyen et de la démocratie participative »

L'activité essentielle de ce groupe a porté sur la co-organisation avec le groupe 1 de rencontres entre le Conseil de développement et les responsables associatifs sur le thème des déchets ménagers. Ce travail collaboratif s'est concrétisé par la tenue effective de trois réunions.

Ce travail a également démontré le besoin de faire évoluer ce groupe au terme de ces trois années. Le fonctionnement interne, le nombre restreint de ses membres dont la majorité sont également membres du bureau, mais aussi et surtout sur ses orientations pas forcément partagées par tous, rendaient nécessaire le débat et la concertation, car son devenir est en jeu, au terme de cette année 2005/2006 :

« Comment doit évoluer ce groupe 5 ? », « quels devraient être ses axes de travail par rapport à l'extérieur mais également par rapport à l'ensemble des groupes qui composent le Conseil de Développement ? », « son existence au sein du Conseil est elle toujours pertinente ? ».

Ce sont quelques questions de fond qui ont fait émerger des pistes de réflexion et des suggestions lors de la dernière réunion du Bureau du 14 juin dernier ...

En synthèse :

En Interne, le Groupe 5 devrait fédérer, coordonner et mettre en cohérence les réflexions des autres groupes de travail.

Il doit avoir un rôle transversal, apporter sa contribution et son aide aux travaux thématiques de chaque groupe (cf. fonctionnement cette année avec le groupe 1).

* Ce qui implique un travail en amont indispensable mais également un exercice de priorisation des thématiques, dans le cadre de son objectif premier : aller vers l'extérieur et dynamiser le débat citoyen,

* Suggestion émise : le groupe 5 pourrait être composé d'un membre de chaque groupe composant le Conseil,

A la suite de ce travail de fond en interne, le Groupe 5 doit jouer un rôle important de relations vers l'extérieur.

* C'est un groupe qui doit organiser les débats publics et qui doit aller vers les populations... sur la base des travaux des groupes du conseil, sur le thème prioritaire choisi et en parfaite concertation avec l'ensemble des membres,

* Le groupe 5 devra axer son action vers la proximité et le « maillage », continué à tisser et renforcer les liens avec les personnalités locales du territoire, les associations,

* A partir du travail accompli par les autres groupes sur des thématiques précises et définies, c'est à lui que doit pouvoir traduire ces orientations vis-à-vis des élus et des responsables des collectivités territoriales partenaires (souhaits, réserves, questionnements, propositions nouvelles...),

* Il serait donc le lien entre les élus communautaires et le conseil par rapport au thème mis en débat avec la population,

* Enfin, dans tous les cas de figure, il serait le garant de la position du Conseil sur tel ou tel thème en travaux, avec une mise en œuvre d'une communication adaptée, motivée et développée,

En conclusion :

Il en ressort que le Groupe 5 devrait voir son activité redéfinie, revalorisée et redimensionnée, jouant le rôle à la fois de courroie de transmission interne et de porte parole vers l'extérieur avec des fonctions d'écoute et de relais d'informations entre les communes et le conseil, entre les citoyens et les élus mais aussi entre les citoyens eux même.

Afin de bien le faire évoluer, cela nécessite donc pour les membres du groupe d'appréhender ces diverses facettes et donc de se les approprier en toute connaissance de cause...

Les orientations pour la session à venir

Les orientations qui suivent visent un seul et unique objectif : poursuivre notre action dans une vraie indépendance pour tenir notre fonction d'animation du débat citoyen et inciter le plus grand nombre à s'intéresser activement à la vie de ce territoire. Notre crédibilité y est subordonnée.

Un choix d'organisation qui permette l'approfondissement des questions abordées.

Plusieurs d'entre vous ont regretté l'absence de débat de fond pour certaines questions abordées de puis la création du Conseil de développement. C'est souvent le manque de temps, tant le nombre de dossiers en cours était important ou les délais de traitement courts.

Ces débats de fond sont nécessaires, mais une amélioration de notre mode de fonctionnement, le Conseil pourra-t-elle répondre à cette demande. Il faut être conscient que cela imposera des choix, des prises de risque par rapport à notre lisibilité et notre crédibilité : accepter de traiter toutes les sollicitations ? Se donner des critères de priorité ? Equilibrer l'action et la réflexion ? Accepter de s'éloigner du concret ? Planifier les séances de travail sur l'année?

La question reste ouverte.

La poursuite de notre politique de communication dans l'objectif d'incitation et d'animation du débat citoyen, toujours en ne privilégiant aucune modalité particulièrement, mais en identifiant celle qui sera la plus appropriée à l'actualité locale ou régionale.

Quoiqu'il en soit, il sera indispensable d'améliorer la qualité de cette communication dans la mesure de nos possibilités, bien évidemment, car nous ne sommes pas des professionnels, en recherchant tous les moyens dont il nous semblera utile que nous nous dotions.

Il s'agira, notamment,

- D'améliorer notre lettre, « Ensèn »,
- De développer les rencontres publiques,
- De mobiliser chaque fois que possible les ressources locales, la presse, bien sûr, mais aussi, comme ce fût proposé par une responsable d'association lors de la réunion publique à la Bouilladière, de solliciter des relais locaux, par exemple pour conduire des enquêtes sur les réalités du territoire. (Déplacements, déchet).

Il ne faudra pas perdre de vue que l'idée de territoire n'est toujours pas partagée par tous, et il faudra donc prendre l'initiative d'engager le dialogue avec ces personnes. Il n'est pas dans notre intention de convaincre, mais de faire la démonstration que nous sommes à l'écoute de tous les points de vue, dans un véritable esprit de fonctionnement démocratique.

Un partenariat renforcé tant avec nos partenaires institutionnels traditionnels comme les élus et techniciens locaux, mais aussi avec les autres conseils de développement de la région, en confirmant notre engagement dans la coordination Régionales des Conseils de Développement et en répondant favorablement aux sollicitations qui nous offriront des opportunités de renouer un contact collaboratif avec nos voisins immédiats, je pense ici au travail engagé par la CCIM au sujet de l'habitat.

Le maintien du dynamisme, qui reste une priorité encore pour la session à venir et qui doit être assuré par le renouvellement systématiques des membres qui pour diverses raisons laissent leur siège vacant. Ici, la responsabilité de tous est engagée. En effet, il revient à chacun d'entre nous de rechercher dans son réseau personnel, les personnes susceptibles de s'investir à nos côtés.

C'est volontairement que j'ai mentionné cette orientation en dernier, puisque moi-même, dès la fin de cette plénière, je quitterai mon siège au sein du collège citoyen et ma fonction de Président étant affecté à la rentrée 2006 dans un établissement de Nice.

Nous avons réfléchi, au sein du bureau, à une organisation possible pour le pilotage du Conseil de Développement.

Compte tenu de l'augmentation de charge à laquelle la fonction de présidence est confrontée, (C'est la rançon de l'efficacité de votre investissement à tous), nous proposons à l'assemblée plénière d'autoriser la création d'un deuxième siège de vice-président(e) ce qui permettrait de répartir cette charge sur trois personnes et de renforcer le fonctionnement collégial et fondamentalement démocratique que le bureau a adopté de puis mai 2003 et qui a fait la preuve de son efficacité.

Quant à moi, je vous quitte donc, et vous assure de ma profonde et sincère reconnaissance pour l'engagement dont chacun de vous a fait preuve pour faire de ce Conseil de Développement ce qu'il est aujourd'hui et pour contribuer à la construction de ce territoire auquel je reste attaché.

Ouverture du débat

Suite à la présentation du rapport d'activités, un échange a lieu sur la place que doit prendre le groupe de travail n°5 « Dynamisation du débat citoyen et de la démocratie participative » dans l'activité du Conseil de développement.

Plusieurs points de vue sont avancés pour tenter d'expliquer la situation actuelle de ce groupe : En premier lieu, ce groupe a toujours été numériquement très faible (4 personnes présentes en moyenne de 2003 à 2005), et le renforcement opéré en 2005/2006 n'a pas permis au groupe d'avoir une réflexion interne puisqu'il s'est consacré à l'organisation des rencontres publiques sur le tri-compostage-méthanisation.

Dans le débat, la proposition de revitaliser le groupe en le constituant en plus de ses membres actuels, d'un membre de chaque groupe de travail est renouvelée. Cela permettrait d'avoir une connaissance des thématiques traitées dans les autres groupes et jouer un rôle de synergie en transversalité avec chacun d'eux.

Le groupe n°5 pourrait effectuer un travail de lien entre les dossiers sur lesquels le Conseil travaille et les attentes citoyennes élargissant ainsi le débat et la réflexion.

Un participant fait observer que nous sommes au cœur du lien « Démocratie représentative », celle exercée par des Elus du suffrage universel et la « Démocratie directe », celle qu'exercent des citoyens qui décident d'intervenir sur des orientations et leur réalisation, pour faire prévaloir l'intérêt général. Le danger, c'est de faire à la place des gens, la démocratie participative c'est la participation citoyenne, mais comment facilite-t-on cette participation des gens et leur appropriation de la chose publique.

Des membres du Conseil regrettent que sur de gros dossiers il ne soit pas possible d'aller au fond ou que, dans le fonctionnement actuel, ou ont le sentiment que nous travaillons sur des dossiers déjà décidés par les Elus. Par exemple, à propos des débats publics sur les déchets, le message a peut-être été brouillé du fait de l'organisation par les Elus de débats sur le même thème, même si les publics sollicités étaient différents. Cela peut conduire à une confusion qui peut nuire à la perception de l'indépendance du Conseil.

Pourtant il faut rappeler que le Conseil a pratiqué à plusieurs reprises l'auto-saisine sur la LGV, Ligne à Grande Vitesse, sur la directive territoriale d'aménagement, sur le plan départemental santé, ou encore la prise en compte du handicap, pour ne mentionner que les exemples les plus marquants.

Suite à cet échange, le souhait est émis que l'Assemblée plénière de rentrée soit plus particulièrement consacrée au groupe de travail n°5 à partir de propositions élaborées par le bureau sur la base de l'échange en cours. Un participant considère qu'il est regrettable que ces problèmes n'aient jamais été débattus au sein du groupe n°5. Il propose que soient reprises les propositions faites en début de séance et surtout de renforcer le groupe.

Il conviendra de privilégier deux orientations :

- 1/ Clarifier la notion de démocratie participative,*
- 2/ Mise en œuvre de cette notion au niveau du territoire intercommunal.*

Cela conduit à poser les questions suivantes :

- ◆ Quelles relations entre le Conseil et les Elus ?
- ◆ Le Conseil utilise t-il réellement l'autonomie dont il dispose ?
- ◆ Comment réellement favoriser le recueil de l'avis des habitants ?
- ◆ Comment stimuler la participation des citoyens à la vie du territoire ?
- ◆ Peut-on agir indépendamment des Elus ?

Il est indispensable de garder en mémoire que le Conseil est constitué de bénévoles qui ont par ailleurs des obligations professionnelles, familiales etc, et qu'il n'est pas possible d'imposer un rythme de réunions de travail plus soutenu. De ce point de vue, nous avons un rôle à jouer pour l'information et l'organisation de rencontres.

Il faudra sans doute faire des choix et planifier les thématiques sur un exercice ou deux.

Un exemple est donné à travers le caractère contraignant du suivi de gros dossiers comme le P.L.H (Plan Local de l'Habitat), pour lequel de juin 2005 à juin 2006 se sont tenues réunions techniques, rencontres publiques et qui ont nécessité la présence de membres du Conseil.

Sur cette question d'importance comme sur toutes les autres, les décisions doivent se prendre en plénière.

A l'issue du débat sur le rapport d'activité, il est procédé à un vote.
Le rapport recueille : 32 voix pour – 2 voix contre – 2 abstentions.

II. Prise de position du Conseil sur le P.L.H de GHB.

Lecture est faite du texte que chaque participants a reçu (voir pièce jointe), après un échange deux observations compléteront le texte soumis en plénière.

- a) La résorption de l'habitat indigne doit aussi s'attacher à préserver les immeubles dont l'histoire où l'architecture constitue un témoignage patrimonial pour les générations futures et la valeur touristique des sites,
- b) La concertation la plus large avec les populations locales doit, chaque fois, prévaloir dans les débats sur les choix d'urbanisme.

Après modification et par un vote à bulletin secret

Le P.L.H est approuvé par 28 votes pour et 7 abstentions.

III. Vote sur le contenu d'une lettre adressée aux Présidents des Communautés de GHB et de l'Etoile Merlançon sur la question de l'application de la loi de février 2005 sur l'égalité des chances des personnes handicapées

Voir texte joint : un vote à mains levées approuve cette lettre à l'unanimité.

IV. Election d'une vice présidence supplémentaire

Après la présentation des motifs et notamment l'alourdissement de la fonction institutionnelle de la présidence du fait de la reconnaissance du Conseil au niveau régional.

Les statuts ne prévoient pas ce renforcement. Dans l'échange, il est indiqué que demande sera faite aux Elus pour qu'une modification de l'article 9 des statuts soit adopté en ce sens, mais vu l'accroissement du volume de travail il est nécessaire que nous anticipions.

Un vote mains levées a lieu pour décider de la création d'une vice présidence supplémentaire :

35 votes pour – 1 abstention – 1 refus de voter.

Un appel à candidature est lancé pourvoir ce poste.

Une seule candidature : Monsieur Cyrille PALLIANI, membre du collège association et du groupe de travail n°5 qui réside à la Bouilladisse.

Un vote à bulletin secret donne : 32 voix pour – 1 voix contre.

Monsieur Cyrille PALLIANI est élu vice président du Conseil de développement.

V. Election pour le renouvellement de la présidence du Conseil de développement

Un appel à candidature est lancé, un seul candidat se présente Monsieur Paul DELBOSC, membre du Conseil de développement depuis mai 2003, membre du collège monde de l'entreprise et de l'économie et Président du groupe de travail « Environnement et aménagement de l'espace ».

Un vote à bulletin secret a élu Monsieur Paul DELBOSC à la présidence du Conseil avec 29 voix pour – 1 voix contre – 3 bulletins nuls.

Jean-Luc VENUZE
Président du Conseil de développement

